

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 MARS 2021

### Délibération n°2021-05 : dématérialisation des bulletins de paye des agents de l'Ecole nationale des chartes

Vu le décret 2016-1073 du 3 août 2016 relatif à la mise à disposition et à la conservation sur support électronique des bulletins de paye et de solde des agents civils de l'Etat, des magistrats et des militaires, notamment son article 7 ;

Vu le décret n°87-832 du 8 octobre 1987 relatif à l'Ecole nationale des chartes ;

Le conseil d'administration, dans sa séance du 09 mars 2021, approuve l'adhésion de l'Ecole nationale des chartes à l'Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics (ENSAP) en vue de l'accès dématérialisé des bulletins de paye pour les agents de l'Ecole nationale des chartes.

- Effectif statutaire (*Nombre de membres composant le conseil*) : 21
- Membres en exercice (*effectif statutaire moins le nombre de sièges vacants*) : 21
- Membres présents : 17
- Membres représentés (*Nombre de personnes ayant donné procuration*) : 1
- Quorum : 11

#### Décompte des votes :

- Abstention(s) : 0
- Votants : 18

#### Suffrages exprimés (*nombre de votants moins le nombre des blancs et nuls*) :

- Pour : 17
- Contre : 1

*Membre du campus Condorcet*

65, rue de Richelieu  
F-75002 Paris  
T +33 (0)1 55 42 75 00

Le président du conseil d'administration de l'Ecole  
nationale des chartes



Louis GAUTIER